RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châtenay-Malabry, le 04 décembre 2025

UNE NOUVELLE ÉTAPE FRANCHIE POUR LE PROJET CIGÉO

Jeudi 4 décembre, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection publie son avis sur la demande d'autorisation de création de Cigéo déposée par l'Andra en janvier 2023.

Cet avis reprend les principales conclusions de l'instruction technique menée par l'ASNR avec l'appui du groupe permanent d'experts placé auprès d'elle, ainsi que les engagements pris par l'Andra qui ont tous été jugés satisfaisants.

Pour l'ASNR « *La démonstration de sûreté présentée dans le dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo, pour les phases d'exploitation et d'après fermeture, a atteint un niveau de maturité d'ensemble conforme aux attendus pour une demande d'autorisation de création d'un centre de stockage géologique.* »

L'ASNR formule également des demandes de compléments, ce qui relève d'un processus normal pour l'autorisation de création d'une telle installation nucléaire. Ainsi, l'ASNR identifie des points de rendez-vous pour les informations et compléments d'études nécessaires pour les prochaines étapes du développement de Cigéo, notamment d'ici sa mise en service en 2050.

Cet avis valide donc les dispositions prises par l'Andra dans la démonstration de sûreté de Cigéo pour atteindre sa finalité : protéger les personnes et l'environnement sur le très long terme du danger que présentent les déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue.

Pour Lydie Evrard, directrice générale de l'Andra : « *C'est une étape majeure pour le développement de Cigéo et nous pouvons dire aujourd'hui qu'elle a été franchie avec succès. Je tiens à remercier les équipes de l'Andra pour le travail accompli et pour leur engagement permanent. Je tiens aussi à saluer la qualité du dialogue technique avec l'ASNR, ainsi que la qualité des relations avec les élus et les autres représentants des territoires de la Meuse et de la Haute-Marne, et plus largement avec l'ensemble des parties prenantes.* »

L'ASNR conclut que le dossier de DAC pourra donner lieu à l'enquête publique prévue au deuxième semestre 2026. L'instruction se poursuit maintenant avec les consultations réglementaires et la mise à jour du dossier support à l'enquête publique. Le décret d'autorisation de Cigéo pourrait être délivré à l'horizon fin 2027.

Les chiffres clés de la DAC :
- **30 mois d'instruction technique**
- **3 thématiques expertisées**
- **≈ 100 salariés Andra mobilisés pendant l'instruction**
- **Un dossier de plus de 10 000 pages**

Contact presse : Audrey GUILLEMENET
Tél : 07 86 52 51 41
Mél : audrey.guillemenet@andra.fr

COMCP250003

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANDRA

L'instruction technique de la DAC de Cigéo :
L'ASNR, avec l'appui du groupe permanent d'experts, a mené l'expertise technique du dossier selon trois thématiques :

- **les données de base** retenues pour l'évaluation de sûreté de Cigéo, qui ont fait l'objet d'une première publication de l'ASN en juin 2024. Elle confirmait que les connaissances acquises par l'Andra sur le milieu géologique, sur les colis de déchets et les matériaux, étaient suffisamment solides et maitrisées pour évaluer la sûreté de Cigéo ;
- **l'évaluation de sûreté en phase d'exploitation**, qui fait l'objet d'une information par l'ASNR publiée en janvier 2025 ;
- **l'évaluation de la sûreté en phase d'après fermeture**, qui fait l'objet d'une information publiée en juillet 2025.

À propos de l'Andra
L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. Elle met son expertise au service de l'État pour concevoir, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres et responsables pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

Contact presse : Audrey GUILLEMENET
Tél : 07 86 52 51 41
Mél : audrey.guillemenet@andra.fr